

# MAIRIE DE SAINTE-ROSE

GUADELOUPE

## PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril 2026, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Rose s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Adrien BARON, par suite de sa convocation en date du 14 avril 2026.

**Nombre de conseillers composant le Conseil : 33**

**Nombre de présents : 31**

**Nombre de votants : 33**

**Procurations (2) :** YACOU Henri (donne procuration à Monsieur HILAIRE Joël) ; SURVILLE-BARLAND Gwen (donne procuration à PAJAMANDY Darry).

**Secrétaire de séance : Madame Reine PELLAN.**

À l'ouverture de la séance à 19h00, l'appel nominal est fait par Monsieur SAINT-ANDRE Patrick.

**Présents :** BARON Adrien, Maire ; AMIREILLE-JOMIE Isabelle, 2ème Adj ; SAVAN Fauvert, 3ème Adj ; LOMBA-DIKA Lucienne, 4ème Adj ; HILAIRE Joël, 5ème Adj ; HERON-CARACASSE Jocelyne, 6ème Adj ; MANETTE Guy, 7ème Adj ; MARIAMOUTOU-HILAIRE Patricia, 8ème Adj ; JOTHAM Henri, 9ème Adj .

**Conseillers municipaux :** NESTOR Luc ; TRIVIAUX-FRENET Jean-Paul ; PELLAN Reine ; LEVI Mariette ; MELANE-ROMAND Viviane ; RAYAPIN-BALONT Jacqueline ; PICHI Floriane ; SAINT-ANDRE Patrick ; SERBER Christine ; CEVA Mariane ; TUYERAS Stéphane ; LANDRE Rodolphe ; RAGHOUBER Richard ; DEMUTH Annabel ; CRAIL Christophe ; REPIR Jimmy ; BAJAZET Sabrina ; RACON Nicolas ; RUBENS Marie-Céline ; SOUNDOURAYEN Mendy ; PAJAMANDY Darry ; LAPIN Jim.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres titulaires ou représentés en exercice ont procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur le Maire désigne en premier lieu

Monsieur Jim LAPIN, qui décline. Il propose alors **Madame Reine PELLAN**, qui accepte. Les services administratifs de la collectivité lui apporteront leur soutien dans cette tâche.

À l'ouverture de la séance à 19h00, le quorum est atteint.

### **Ordre du jour :**

- 1** Adoption du procès-verbal du 31 mars 2026
- 2** Vote du Compte Financier Unique (CFU)
- 3** Affectation des résultats de clôture de l'Exercice 2025 du Budget principal
- 4** Affectation des résultats de clôture de l'Exercice 2025 du Budget annexe Lotissement
- 5** Vote du Budget Primitif 2026
- 6** Vote du Budget Primitif 2026 du Budget annexe Lotissement
- 7** Demande de subvention FEADER pour la réfection des routes agricoles
- 8** Demande et attribution de subventions au CCAS et à la CDE pour l'exercice 2026
- 9** Approbation de l'attribution d'une subvention – Territoires Numériques Éducatifs
- 10** Redevances sur les déchets ménagers
- 11** Désignation des représentants de la Commune au sein des organismes extérieurs
- 12** Désignation des représentants de la Commune au sein des conseils d'école, collèges et lycées
- 13** Modification n°1 du PLU
- 14** Ventes ou achats immobiliers par acte authentique en la forme administrative
- 15** Acquisition des parcelles cadastrées AX 10-12 et AY 935-936 -937 sises à « BOIS FERME »
- 16** Vente de terrains communaux
- 17** Autorisation de vente de parcelles communales dans le cadre du dispositif « Acquisition Amélioration de l'Habitat » (AAH)
- 18** Approbation du tableau des emplois et des effectifs de la commune.
- 19** Désignation du conseiller municipal en charge des questions de défense (correspondant défense)
- 20** Attribution d'une subvention de soutien à un projet de recherche appliquée porté par Madame Lauriane CHONCHON, Docteur en Sciences des Matériaux.
- 21** Création d'un poste dans la filière Police Municipale.
- 22** Modification des intitulés des 8ème et 9ème commissions (et ajustements complémentaires).
- 23** Création des Comités consultatifs

## Ajout de points complémentaires à l'ordre du jour :

Avant la lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au conseil l'ajout de plusieurs points hors bordereau, en complément des 23 points déjà inscrits (17 points initiaux envoyés le 14 avril, complétés par les points 18 à 23 envoyés le 22 avril) :

- Point 24 : Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire MORNE ZIZI pour les rencontres poésie 2026 ;
- Point 25 : Mandat spécial à Monsieur Henri YACOU pour un déplacement en Martinique (obsèques du Maire du François) ;
- Point 26 : Prise en charge des frais de transport aérien de l'association WAKA CHIRE BAND.

Monsieur le Maire explique brièvement chacun de ces points avant de soumettre leur ajout au vote.

| Délibération                                    | Vote             |
|-------------------------------------------------|------------------|
| Ajout des points 24, 25 et 26 à l'ordre du jour | <b>Unanimité</b> |

*L'ordre du jour comporte ainsi 26 points. En cours de séance, Monsieur le Maire propose de remonter le point 13 (Modification n°1 du PLU) en deuxième position afin de libérer rapidement le représentant de la SEMAG, présent en séance. Le conseil accepte ce réordonnement.*

## Point 1 : Adoption du procès-verbal du 31 mars 2026.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est soumis à approbation. Monsieur LAPIN formule plusieurs observations :

- Point 2 (CAO) : il est mentionné que Monsieur le Maire lui a proposé d'intégrer la commission, ce qui ne correspond pas à la réalité. À corriger.
- Point 5 (commissions permanentes) : la composition des commissions n'est pas clairement restituée ; les noms des élus membres de chaque commission devraient apparaître, comme cela est fait pour le CCAS ou la commission consultative des services publics locaux.

- Point 10 (enveloppe indemnitaire) : les montants sont indiqués de façon approximative (« environ 200 € », « environ 700 € »). Il convient de joindre un tableau précis des indemnités par élu.
- Point 14 (Kannaval Lima'ss) : Monsieur LAPIN avait demandé communication du dossier de subvention déposé par l'A.G.C.S. R, qui n'est pas restitué dans le PV.

Monsieur le Maire prend acte de ces observations et confirme notamment l'erreur relative à la CAO. Il indique que les services vérifieront les autres points et procéderont aux corrections nécessaires.

| Délibération                                                | Vote                                       |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| PV du 31 mars 2026 (sous réserve des corrections demandées) | <b>Unanimité – 1 abstention (M. LAPIN)</b> |

## Point 2 : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (point initialement prévu au point 13, remonté en début de séance).

Monsieur le Maire présente le contexte : un projet d'aménagement résidentiel est porté par la SEMAG sur le secteur de Bois-Rada, à La Boucan, face au collège, sur les parcelles cadastrées AZ 1171 et AZ 1355 (24 708 m<sup>2</sup>). Il s'agit d'un programme de logements destinés principalement à la vente, visant à introduire de la mixité sociale et à requalifier ce quartier identifié comme priorité absolue de la mandature, en cohérence avec la confiance forte exprimée par les électeurs de la section. Monsieur le Maire annonce qu'une cellule de travail réunissant la CANBT, le Conseil Départemental, l'État et la Ville sera prochainement mise en place pour proposer un dispositif expérimental sur ce quartier.

Monsieur Quentin SOLIGNAC, responsable d'opération à la SEMAG, présente le projet : 23 lots, dont 21 lots individuels (500 à 600 m<sup>2</sup>) et 2 lots dédiés à une opération en PSLA (Prêt Social Location-Accession) de 16 villas T4 d'environ 95 m<sup>2</sup> chacune (6 au nord-ouest, 10 au sud-est), pour une surface de plancher totale d'environ 1 520 m<sup>2</sup>. Le PSLA permet aux ménages d'accéder à la propriété via un système de crédit d'impôt et un parcours locatif suivi d'un remboursement bancaire.

La modification simplifiée consiste à intégrer les parcelles AZ 1171 et AZ 1355 à la zone urbaine UB, en continuité de la trame urbaine de La Boucan. L'évolution se fait strictement aux dépens de la zone UE (équipements collectifs) qui se réduit de 2,37 ha au profit de la zone UB. Le projet est compatible avec le PADD, l'OAP n°3 de La Boucan et avec le PPRN, les parcelles n'étant pas exposées aux aléas inondation au regard du PAC Inondation 2022.

Aucune observation n'est formulée.

| Délibération                                                                                 | Vote             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Modification simplifiée n°1 du PLU – intégration des parcelles AZ 1171 et AZ 1355 en zone UB | <b>Unanimité</b> |

### Point 3 : Vote du Budget Primitif 2026.

Monsieur le Maire indique en préambule que le CFU (compte administratif) ne sera pas voté ce soir, des ajustements restant à finaliser avec le comptable public. Il sera présenté lors du prochain conseil et sera très largement excédentaire.

Monsieur Fauvert SAVAN, en charge des finances, présente le budget, accompagné de Madame Danielle POUGEOL, Directrice financière, et salue sa collègue Madame DORIMONT.

#### Équilibre général du budget :

- Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à 37 904 000 € ;
- Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses à 24 794 000 € ;
- Total : 62 millions d'euros.

#### Reprise anticipée des résultats et restes à réaliser :

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 285 000 € ;
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 272 000 € ;
- Reprise des résultats en investissement : 3 811 000 € ;
- Résultat excédentaire de la section de fonctionnement : 5 699 000 €, intégrant un virement au compte 1068 de 64 700 € pour garantir le remboursement de l'emprunt.

### **Principaux chapitres :**

- Chapitre 011 (charges à caractère général) : 5 449 000 €, soit environ 14 % des dépenses de gestion ;
- Chapitre 012 (charges de personnel) : 17 500 000 €, soit environ 47 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 54 % en moyenne pour les communes de la même strate) ;
- Autres charges de gestion courante : 5 millions € (indemnités des élus, subventions Caisse des écoles et CCAS, versement, etc.) ;
- Charges financières (intérêts d'emprunt) : environ 200 000 € ;
- Dotation aux amortissements et provisions : 5 000 008 € (incluant un litige en cours avec la CANBT lié au transfert de compétence du 1er septembre 2021, de l'ordre de 4 millions, et une régularisation Office de l'Eau d'environ 1,9 M€).

### **Principales recettes :**

- Atténuations de charges : 25 000 € ;
- Impôts au chapitre 73 (octroi de mer, taxe carburant, etc.) : 11 915 000 € ;
- Fiscalité locale (taxe foncière, IFER) ;
- Dotations et participations de l'État (DGF principalement) ;
- Autres produits : 240 000 € ;
- Reprise des résultats antérieurs excédentaires : 5 699 000 €.

### **Intervention de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire souligne le caractère offensif de ce budget dans un contexte de crise nationale et internationale. Il rappelle que le budget de la ville est passé de 28 M€ au début de la mandature précédente à 62 M€ aujourd'hui — soit plus du double — sans recours à la cavalerie financière. Il insiste sur :

- la nécessité d'un cofinancement systématique des projets : aucun projet ne sera financé sur fonds propres seuls, l'effort doit être fait pour mobiliser les subventions disponibles ;
- une masse salariale (46 % des dépenses) inférieure à la moyenne nationale et à la moyenne guadeloupéenne, malgré les sollicitations quotidiennes de recrutement ; un poste représente environ 40 000 € qui peut financer une rue ;
- une section d'investissement passée de quasi-inexistante (2014-2024) à 24 millions d'euros, traduisant une nouvelle dimension pour la commune ;

- le respect des engagements pris devant les électeurs (87,20 % aux dernières élections municipales).

#### Échange avec Monsieur LAPIN :

Monsieur LAPIN demande des précisions sur les dépenses d'investissement « hors PPI » de plus de 9 millions d'euros. Monsieur le Maire et Monsieur SAVAN répondent qu'il s'agit de dépenses récurrentes prévues sur un seul exercice (entretien des bâtiments publics, écoles, acquisition d'un bateau, etc.), distinctes des opérations pluriannuelles inscrites au PPI. Un échange a ensuite lieu sur le respect mutuel et la tonalité des débats.

| Délibération         | Vote                                           |
|----------------------|------------------------------------------------|
| Budget Primitif 2026 | <b>Unanimité – 1 abstention<br/>(M. LAPIN)</b> |

#### Point 4 : Vote du Budget Primitif 2026 du Budget annexe Lotissement.

Monsieur SAVAN présente ce budget à caractère administratif, soumis à la M57. Les cessions à réaliser au cours de l'exercice représentent environ 100 000 € et la reprise des résultats 456 000 €. Le budget est équilibré en recettes et dépenses de la section de fonctionnement à 556 745 €. Aucune section d'investissement n'est prévue, en l'absence d'emprunt en cours sur ce budget.

Aucune observation n'est formulée.

| Délibération                   | Vote             |
|--------------------------------|------------------|
| Budget annexe Lotissement 2026 | <b>Unanimité</b> |

#### Point 5 : Rapport sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Monsieur SAVAN présente le PPI 2026-2031 pour un montant total d'autorisation de programme de 60 171 103 € (54,6 M€ évoqué oralement), avec un crédit de paiement annuel défini chaque année. L'accent est mis sur des opérations prioritaires :

- Rénovation de la bibliothèque en médiathèque (initiée depuis 2011) : 800 000 € ;
- Construction du Village de la Famille : 5 000 000 € ;

- Vidéoprotection : 1 000 000 € ;
- Salle de spectacle de 2 000 places : 8 000 000 € ;
- Groupe scolaire de la Ramée : 5 000 000 € ;
- Mise en conformité de l'Hôtel de Ville : 4 000 000 € ;
- Réhabilitation des plateaux sportifs : 2 100 000 € ;
- Réhabilitation des abris scolaires : 900 000 € ;
- Réhabilitation de la Maison Blanche : 250 000 € ;
- Création d'un nouveau cimetière à la Ramée : 5 500 000 € ;
- Routes agricoles : 2 000 000 € ;
- Réfection des routes communales (durée mandature) : 8 000 000 € ;
- Construction d'un pôle technique : 6 000 000 € ;
- Requalification du bourg : 5 000 000 € ;
- Acquisition d'une navette maritime : 270 000 €.

#### **Présentation par Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire détaille trois projets emblématiques :

- **Le nouveau cimetière à la Ramée** : face à la saturation du cimetière du bourg (où l'on enterre désormais dans les couloirs), un nouveau cimetière sera construit en face de la Maison de la Ramée, sur des terres départementales, avec une réserve foncière importante. Le projet vise un modèle tropical hybride entre cimetières français et nord-américains : végétalisé, éclairé, avec voies circulables.
- **La salle de spectacle de 2 000 places** : modulable (de 200 à 2 000 personnes), elle servira la Guadeloupe entière. Initialement prévue à la Ramée, son implantation pourrait être revue vers Nolivier.
- **Le groupe scolaire de la Ramée** : d'une capacité de 300 enfants (primaire + maternelle), il remplacera les écoles du bourg (Mixte 1, Mixte 2, maternelle, et éventuellement Le Boyer), libérant ainsi du foncier en plein bourg. Il sera implanté à côté du lycée, formant une cité scolaire, et à proximité de la Maison de la Famille (crèche, CLSH, etc.).

Monsieur le Maire annonce qu'un montage vidéo de présentation sera réalisé pour la population.

### Observations de Monsieur LAPIN :

- Le document ne fait apparaître la programmation que sur 2026 et 2027, la colonne « ultérieure » nuisant à la lisibilité ; il manque une visibilité jusqu'en 2031.
- Le taux de subventionnement moyen affiché à 80 % paraît optimiste compte tenu de la situation des finances publiques et des incertitudes sur les fonds européens.
- Il aurait été souhaitable de présenter une alternative en cas de non-mobilisation des subventions, d'autant que le plan ne prévoit pas de recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire répond que le taux de 80 % correspond aux règles de cofinancement de droit commun (10 à 20 % d'autofinancement selon les projets) et que les ajustements éventuels se feront après les retours des financeurs. Si un projet ne peut être financé, il sera revu à la baisse ou abandonné. Il interpelle Monsieur LAPIN, conseiller régional, sur la stratégie d'emprunt comparée de la Région et invite ce dernier à défendre les dossiers d'investissement de Sainte-Rose. Monsieur LAPIN précise que sa remarque est prudentielle, l'emprunt n'étant pas en soi néfaste dès lors que la capacité de remboursement est respectée, et qu'il s'agit pour lui d'inviter à anticiper.

| Délibération                                               | Vote                                                 |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Rapport sur le Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2031 | <b>Unanimité – 1 abstention</b><br><b>(M. LAPIN)</b> |

### Point 6 : Demande et attribution de subventions au CCAS et à la Caisse des Écoles pour l'exercice 2026.

Monsieur SAVAN propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 295 000 € à la Caisse des Écoles et de 680 000 € au CCAS, et invite Madame LOMBA-DIKA et Madame AMIREILLE-JOMIE à présenter la situation des deux établissements.

#### Présentation du CCAS par Madame LOMBA-DIKA :

Le CCAS est un établissement public administratif disposant d'une personnalité juridique et d'un budget propre. Il assume une action générale de prévention et de développement social en lien avec les institutions publiques et privées. Ses missions obligatoires couvrent l'aide

sociale, la domiciliation des personnes en difficulté, la lutte contre l'exclusion, le registre des personnes vulnérables et l'analyse des besoins sociaux. Les missions facultatives sont déterminées par chaque CCAS.

#### **Chiffres clés 2025 :**

- 1 844 personnes reçues, dont 45 par l'assistante de service social (à mi-temps) ;
- 44 aides facultatives accordées pour un total de 4 023,81 € ;
- 120 bacheliers récompensés (prime de 150 €) ;
- 103 colis alimentaires distribués à 98 bénéficiaires ;
- 287 aînés reçus et 153 dossiers d'aide sociale légale instruits ;
- Manifestations : Conférences-débats, Noël des Seniors et des Enfants, Octobre Rose, Salons des opportunités, Village de Santé, Visite des centenaires, Semaine Bleue.

#### **Programmation 2026 :**

- Seniors : 60 000 € ;
- Aide alimentaire : 48 000 € ;
- Handicap : 11 000 € ;
- Enfance et jeunesse : 41 000 € ;
- Logement : 10 000 € ;
- Santé : 14 000 € ;
- Parentalité : 15 000 € ;
- Communication : 35 000 €.

#### **Présentation de la Caisse des Écoles par Madame AMIREILLE-JOMIE :**

La Caisse des Écoles dispose d'un budget global de 3 117 490 € et fonctionne pour environ 1 244 élèves répartis sur les 13 écoles de la ville. La restauration scolaire constitue son activité principale (1 036 rationnaires). Elle emploie 49 agents (titularisés l'an dernier), de mieux en mieux formés, qui assurent la pause méridienne et le périscolaire. La subvention communale est complétée par la CAF et par la participation des familles.

| Délibération                                                              | Vote             |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Subvention au CCAS (680 000 €) et à la Caisse des Écoles<br>(2 295 000 €) | <b>Unanimité</b> |

## Point 7 : Approbation de l'attribution d'une subvention – Territoires Numériques Éducatifs (TNE).

Monsieur NÉBOR, Directeur du service informatique, présente le dossier. Il s'agit d'un appel à projets dans le cadre du plan d'investissement France 2030, volet numérique éducatif. Le projet est nouveau : il s'adresse aux élèves, aux enseignants et aux familles, et fait suite à l'appel à projets « socle numérique » de 2021-2022 qui avait permis d'équiper chaque classe d'écoles élémentaires d'un tableau blanc numérique, d'un vidéoprojecteur, d'un PC enseignant et d'une valise de 10 tablettes.

Le nouveau projet, élaboré avec l'équipe académique, est tourné vers l'IA et les ressources mathématiques + IA pour favoriser de nouvelles pratiques pédagogiques (plateformes, robots programmables, équipements pour les écoles maternelles non encore équipées, complément suite à des vols, antennes/wifi).

### Plan de financement total : 347 842,60 €

- Volet ressources pédagogiques : 17 787,60 € ;
- Volet équipement : prise en charge à 70 % par l'État jusqu'à 200 000 €, puis 50/50 au-delà ;
- Part État : 213 921,30 € ;
- Part communale : 133 921,30 €.

La CTG (Collectivité Territoriale de Guadeloupe) est signataire de la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, et procédera à la répartition des fonds aux partenaires.

*Monsieur le Maire salue le travail de Monsieur NÉBOR et de son service informatique (réduit à deux agents pour une commune de 20 000 habitants), et rappelle qu'une partie de la subvention de 400 000 € obtenue de l'État l'an dernier servira à équiper la salle du conseil en visioconférence professionnelle (3 caméras intelligentes asservies aux micros, écrans rétractables, grand écran central). Délai estimé : 2 à 3 mois.*

*Monsieur le Maire interpelle Messieurs PANDOLF et Monsieur GRUNEWALD, sur l'installation de ventilateurs dans la salle du conseil dans l'attente de la réfection.*

| Délibération                                    | Vote             |
|-------------------------------------------------|------------------|
| Approbation de la subvention TNE (347 842,60 €) | <b>Unanimité</b> |

## **Point 8 : Demande de subvention FEADER pour la réfection des routes agricoles.**

Monsieur Darry PAJAMANDY présente le dossier. Le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) cofinancera la réfection de six routes agricoles couvrant tout le territoire de Sainte-Rose : route de Montgommier, route de Belle Plaine, route de Léotard, route de Lara, route de Bois Fermé et route de Solitude (cette dernière desservant notamment la filière cunicole en plein développement).

Le cahier des charges du FEADER impose l'absence d'habitations le long du tracé, ces routes desservant exclusivement des exploitations agricoles. Le coût total est de l'ordre de 2 479 000 € (le FEADER finance à 85 %, la Région à 15 %, soit 100 % de couverture). Les routes seront réalisées en béton fibré (durée de vie 30 ans).

Monsieur PAJAMANDY rappelle deux drames survenus ces dernières années (un agriculteur décédé route de Montgommier, et Monsieur COMBE au Lamentin) qui justifient cette intervention essentielle, peu fréquente parmi les communes de Guadeloupe.

| Délibération                                                         | Vote             |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|
| Demande de subvention FEADER pour la réfection de 6 routes agricoles | <b>Unanimité</b> |

## **Point 9 : Redevances sur les déchets ménagers — Point retiré.**

Monsieur le Maire informe le conseil que ce point est retiré de l'ordre du jour pour quelques ajustements juridiques, mais qu'il sera représenté lors du prochain conseil municipal.

Il en profite pour faire une communication politique importante : Sainte-Rose subit quotidiennement les conséquences de l'installation du centre d'enfouissement de l'Espérance

(60 camions par jour minimum), avec des nuisances majeures (dégradation de la voirie, nuisances olfactives et sonores, conséquences écologiques sur le très long terme). Les compensations en investissement promises à l'époque (de l'ordre de 20 M€ évoqués) n'ont jamais été versées ; pire, un projet de quai de transfert avait failli être implanté à Sainte-Rose. La commune a mandaté un cabinet d'avocats pour travailler à la création d'une taxe sur ces nuisances. La délibération sera soumise au vote lors du prochain conseil, accompagnée d'une prévision de recettes affectées notamment à la réfection des routes dégradées et à la prise en charge sanitaire.

| Délibération                        | Vote                                    |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|
| Redevances sur les déchets ménagers | <b>Point retiré –<br/>Communication</b> |

## Point 10 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Monsieur SAVAN présente la composition de la CCID, renouvelée à chaque élection municipale et chargée de la révision des bases d'imposition (notamment exploitation de la liste 41 : constructions nouvelles, modifications, agrandissements, diminutions). La commune propose 16 titulaires et 16 suppléants ; la Direction Régionale des Finances Publiques retiendra 8 titulaires et 8 suppléants.

Madame POUGEOL Danielle présente la liste proposée :

### Titulaires :

M. BURNER Roger, M. VALTON Patrick, Mme KY Sylvie, M. GAYDRO Joël, Mme VEROIX Ginette, M. GUILLOUGOU Fortuné, M. BIABIANY Max, M. CLOTAIL Patrick, Mme SERBER Christine, M. DOUAT Max, M. HILAIRE Joël, Mme HERON-CARACASSE Jocelyne, Mme SOUNDOURAYEN Mendy, M. LOSANGE Éric, M. MANETTE Guy, M. CITADELLE Gilbert Honoré.

### Suppléants :

Mme MARIAMOUTOU épouse HILAIRE Patricia, Mme GAYDRO Béatrice, Mme CITADELLE Marie-Fleur, M. BOREL Jean-Marc, Mme BIGOR Marie-Hélène, M. PAJAMANDY Darry, M. SAVAN Jean-Claire, M. DELIS Frantz, M. RACON Nicolas, M. CHARBONNÉ Christian, M.

THOMIAS Michaël, M. DESBONNES Freddy, Mme LEVI Mariette, M. AMIREILLE Robert, M. COQK Gilbert, M. MONGOMERIN Mario.

| Délibération                                        | Vote             |
|-----------------------------------------------------|------------------|
| Liste de la Commission Communale des Impôts Directs | <b>Unanimité</b> |

## Point 11 : Désignation des représentants de la Commune au sein des organismes extérieurs.

Monsieur le Maire propose les désignations suivantes, qui sont successivement adoptées :

| Délibération                                                                                                                                                                                  | Vote             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>SIPS</b> (Syndicat Intercommunal des Plages et Sites Touristiques) – 2 titulaires : M. TUYERAS Stéphane et Mme SERBER Christine                                                            | <b>Unanimité</b> |
| <b>Commission d'attribution des logements sociaux</b> – Titulaire : Mme LEVI Mariette / Suppléante : Mme DEMUTH Annabel                                                                       | <b>Unanimité</b> |
| <b>Conseil de surveillance de l'établissement Daniel BEAUPERTHUY</b> – 2 titulaires : Mme RAYAPIN-BALONT Jacqueline et Mme BAJAZET Sabrina                                                    | <b>Unanimité</b> |
| <b>Mission Locale</b> – 2 titulaires : Mme PICHI Floriane et Mme RUBENS Marie-Céline                                                                                                          | <b>Unanimité</b> |
| <b>CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)</b> – Titulaires : Mme HERON-CARACASSE Jocelyne, M. MANETTE Guy / Suppléants : M. YACOU Henri, M. TRIVIAUX-FRENET Jean-Paul | <b>Unanimité</b> |
| <b>Association des Maires</b> – Titulaire : Mme AMIREILLE-JOMIE Isabelle / Suppléant : M. YACOU Henri                                                                                         | <b>Unanimité</b> |

| Délibération                                                                                                                     | Vote             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Parc National</b> – Titulaire : M. PAJAMANDY Darry /<br>Suppléant : M. RAGHOUBER Richard                                      | <b>Unanimité</b> |
| <b>Centre de Gestion (point ajouté)</b> – Titulaire : M.<br>TRIVIAUX-FRENET Jean-Paul / Suppléant : M. JOTHAM<br>Henri           | <b>Unanimité</b> |
| <b>SYMEG</b> – 2 titulaires : M. REPIR Jimmy et Mme MELANE-<br>ROMAND Viviane. / Suppléants : RACON Nicolas et LEVI<br>Mariette. | <b>Unanimité</b> |

*Note : pour le Centre de Gestion, en cas de doute sur le nombre (1 ou 2 membres), la désignation s'applique dans l'ordre, M. TRIVIAUX-FRENET étant cité en premier.*

## Point 12 : Désignation des représentants de la Commune au sein des conseils d'école, collèges et lycées.

Les désignations suivantes sont actées :

- **Collège de Bébel** : Titulaire : Mme CEVA Mariane / Suppléant : M. RACON Nicolas
- **Collège de La Boucan** : Titulaire : Mme SURVILLE-BARLAND Gwen / Suppléante : Mme SOUNDOURAYEN Mendy
- **Lycée Sonny RUPAIRE** : Titulaires : Mme RUBENS Marie-Céline et M. SAINT-ANDRE Patrick
- **École La Persévérance** : Mme SOUNDOURAYEN Mendy et Mme HERON-CARACASSE Jocelyne
- **École Louis BEAUPERTHUY Daniel (Desbonnes)** : M. NESTOR Luc et M. HILAIRE Joël
- **École maternelle du Bourg 1** : M. SAINT-ANDRE Patrick et M. LANDRE Rodolphe
- **École maternelle Le Boyer** : Mme MARIAMOUTOU-HILAIRE Patricia et M. TRIVIAUX-FRENET Jean-Paul
- **École maternelle de La Boucan** : Mme SURVILLE-BARLAND Gwen et Mme VEROIX Ginette
- **École maternelle de Cadette** : Mme PICHI Floriane et Mme BAJAZET Sabrina

- **École élémentaire de Madame** : Mme SERBER Christine (titulaire) et Mme LEVI Mariette (suppléante)
- **École Mixte 1** : Mme MELANE-ROMAND Viviane et M. PAJAMANDY Darry
- **École Mixte 2 élémentaire** : M. REPIR Jimmy et M. CRAIL Christophe
- **École de Remoneiq** : Mme LOMBA-DIKA Lucienne et M. RACON Nicolas
- **École de Cadet** : M. MANETTE Guy et Mme SOUNDOURAYEN Mendy
- **École de La Boucan** : Mme RUBENS Marie-Céline et Mme DEMUTH Annabel
- **École de Morne-Rouge** : Mme HERON-CARACASSE Jocelyne et Mme PELLAN Reine
- **École de Bis** : M. TUYERAS Stéphane (titulaire) et Mme PICHI Floriane (suppléante)

| Délibération                                                                           | Vote             |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Désignation des représentants au sein des conseils d'école et établissements scolaires | <b>Unanimité</b> |

### Point 13 : Recrutement contractuel sur emploi permanent (article L.332-8 2° du CGCT).

Monsieur le Maire présente la délibération visant à créer un poste de catégorie B au sein de la collectivité et à autoriser le recours à un recrutement contractuel sur emploi permanent.

Monsieur LAPIN observe que l'objet du rapport et de la délibération porte sur le recrutement d'un agent contractuel et non sur la création d'un poste de catégorie B en tant que telle ; il invite à reformuler le rapport afin d'éviter toute fragilité juridique pour l'agent qui sera embauché. Monsieur le Maire prend acte de la remarque.

| Délibération                                               | Vote                                                   |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Recrutement contractuel sur emploi permanent (catégorie B) | <b>Adopté – 1 ne prend pas part au vote (M. LAPIN)</b> |

## Point 14 : Ventes ou achats immobiliers par acte authentique en la forme administrative.

Monsieur le Maire présente le point. Depuis 4 ans, la Ville a régularisé près de 350 terrains communaux occupés depuis des décennies (sur environ 1 000 occupations à Sainte-Rose), grâce à un dispositif organisé avec l'EPF permettant la vente aux occupants. Le Maire signant en qualité de notaire (forme administrative), il doit désigner un élu agissant en lieu et place du Maire pour la signature des actes.

Il est proposé de renouveler le mandat de Monsieur Henri JOTHAM, 9ème adjoint en charge de l'urbanisme, pour assurer cette représentation.

| Délibération                                                             | Vote             |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Désignation de M. Henri JOTHAM pour les actes en la forme administrative | <b>Unanimité</b> |

## Point 15 : Acquisition des parcelles cadastrées AX 10, AX 12, AY 935, AY 936 et AY 937 sises à « BOIS FERME » à SAINTE-ROSE.

Monsieur le Maire présente le projet. Bois Fermé est l'un des plus grands espaces agricoles de Guadeloupe, s'étendant de derrière Nolivier jusqu'à la mer en passant par Lorette. La commune souhaite racheter un ensemble foncier d'environ 348 816 m<sup>2</sup> (≈ 35 hectares) pour le prix de 238 000 € (avis France Domaine), afin de :

- pérenniser les activités agricoles et pastorales existantes ;
- revendre ensuite les terrains aux agriculteurs exploitants au même prix d'achat (≈ 0,50 € /m<sup>2</sup>), permettant la régularisation foncière et l'accès aux aides structurelles.

L'option initialement envisagée d'un portage par Terre Caraïbe (EPF) a été écartée au profit d'un achat direct, plus rapide. La délibération est modifiée en conséquence : la commune contractera dès retour de la délibération une promesse de vente directe.

| Délibération                                            | Vote             |
|---------------------------------------------------------|------------------|
| Acquisition directe à la SCEA Le Terreau pour 238 000 € | <b>Unanimité</b> |

## Point 16 : Vente de terrains communaux.

Monsieur Henri JOTHAM présente les ventes de terrains communaux situés à Subercazeau, Le Boyer, Les Galbas, Bis, dans le cadre de la régularisation foncière classique, parcelles : AY 703, AY 698, AV 716, AV 730, AR 901, AR 707, AR 997, AZ 700, AZ 160, AY 669.

*Monsieur le Maire ajoute une information importante : 2026 sera la dernière année d'application du tarif communal de 15 €/m<sup>2</sup>. À compter de 2027, une nouvelle délibération sera prise pour appliquer le prix des Domaines (environ 45 €/m<sup>2</sup>). Les administrés sont invités à finaliser leurs achats en cours.*

| Délibération                         | Vote             |
|--------------------------------------|------------------|
| Ventes de terrains communaux (lot 1) | <b>Unanimité</b> |

## Point 17 : Autorisation de vente de parcelles communales (dispositif Acquisition Amélioration de l'Habitat – AAH).

Vente de parcelles principalement situées au Galbas : AV 682, AV 632, AV 697, AV 703, AV 650, AV 708, AV 715, AV 681, AV 720, AV 706, AV 740, AV 642, AV 676.

*Monsieur LAPIN a quitté la séance à 21h35 et ne participe pas à ce vote*

| Délibération                                        | Vote                          |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------|
| Autorisation de vente de parcelles communales (AAH) | <b>Unanimité (32 votants)</b> |

## Point 18 : Approbation du tableau des emplois et des effectifs de la commune.

Monsieur SAVAN présente le tableau des effectifs au 1er mai 2026 :

- Catégorie A : 10 agents titulaires ;
- Catégorie B : 25 titulaires + 1 permanent (chef de service – création de poste) ;
- Catégorie C : 206 titulaires temps complet + 25 titulaires temps non complet + 1 stagiaire + 47 temporaires ;
- Total budget Commune : 315 agents pourvus.

Monsieur le Maire souligne qu'en 4 ans, l'effectif est passé de 322 à 315 agents (budget Ville), avec zéro licenciement économique. Il rappelle l'exigence de respect dû par les agents aux élus, aux administrés et entre collègues, et annonce qu'un dossier disciplinaire en cours sera traité prochainement.

| Délibération                                     | Vote             |
|--------------------------------------------------|------------------|
| Tableau des emplois et effectifs au 1er mai 2026 | <b>Unanimité</b> |

### Point 19 : Désignation du conseiller municipal en charge des questions de défense (correspondant défense).

Conformément à la circulaire du 26 octobre 2001 et à l'arrêt du Conseil d'État n°468012 du 30 mars 2023, la désignation du correspondant défense relève de la compétence du Maire, qui peut recueillir l'avis du conseil. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Luc NESTOR, retraité de la police nationale.

| Délibération                                                                 | Vote             |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Avis favorable à la désignation de M. Luc NESTOR comme correspondant défense | <b>Unanimité</b> |

### Point 20 : Attribution d'une subvention de soutien à un projet de recherche appliquée porté par Madame Lauriane CHONCHON, Docteur en Sciences des Matériaux.

Madame Lauriane CHONCHON, jeune Sainte-Rosienne, a soutenu sa thèse à l'Université de Rennes (spécialité Sciences des Matériaux) sur la formulation d'une solution pulvérulente à usages industriels en cosmétique. La commune souhaite l'accompagner dans son projet appliqué local intitulé « Étude de la durabilité des matériaux bio-sourcés locaux en climat tropical humide » (matériaux innovants pour la réhabilitation du bâti public, valorisation de la bagasse et du bambou, formation des artisans locaux).

Une subvention de 3 000 € est proposée. Monsieur le Maire indique qu'un doute juridique subsiste sur la rédaction de la délibération ; il s'engage à interroger la Préfecture lors de la transmission. Si la délibération était querellée, elle sera reformulée.

| Délibération                                  | Vote             |
|-----------------------------------------------|------------------|
| Subvention de 3 000 € à Mme Lauriane CHONCHON | <b>Unanimité</b> |

## Point 21 : Création d'un poste dans la filière Police Municipale.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de créer un poste de Chef de Service de Police Municipale (catégorie B) afin de permettre à Monsieur Jacques DELOS, Brigadier-Chef Principal en fin de carrière, d'accéder à ce grade par la procédure de promotion particulière traitée par la Préfecture. Monsieur le Maire précise que le Chef de la Police reste Monsieur SALCHO ; il s'agit ici d'un poste de chef de service au sein de la filière, et non du chef de la police.

| Délibération                                                              | Vote             |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Création d'un poste de Chef de Service de Police Municipale (catégorie B) | <b>Unanimité</b> |

## Point 22 : Modification des intitulés des 8ème et 9ème commissions (et ajustements complémentaires).

Monsieur le Maire propose la modification suivante des intitulés des commissions permanentes créées par la délibération n°2026\_03\_007 du 31 mars 2026, en y intégrant des ajustements supplémentaires annoncés en séance :

| Ancien intitulé                                                             | Nouvel intitulé                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SPORT – CULTURE – PATRIMOINE – JEUNESSE (8ème)                              | INFORMATIQUE – SPORT ET JEUNESSE - IA<br>(Présidée par M. Guy MANETTE)                                             |
| FÊTE – CÉRÉMONIE                                                            | CULTURE ET PATRIMOINE (Présidée par Mme Patricia MARIAMOUTOU-HILAIRE / avec PICHI Floriane et SAINT ANDRE Patrick) |
| ADMINISTRATION – SÉCURITÉ – INFORMATIQUE – IA (Présidée par M. Henri YACOU) | ADMINISTRATION – SÉCURITÉ (le volet Informatique étant transféré à la commission de M. MANETTE)                    |

Monsieur le Maire annonce également que la fonction « Fête et Cérémonie » sera rattachée directement au Protocole, géré en direct par le Maire, l'aspect cérémonial intervenant dans presque toutes les manifestations communales.

| Délibération                                           | Vote             |
|--------------------------------------------------------|------------------|
| Modification des intitulés des commissions permanentes | <b>Unanimité</b> |

## Point 23 : Création des comités consultatifs.

Conformément à l'article L.2143-2 du CGCT, Monsieur le Maire propose la création de 10 comités consultatifs adossés aux 10 commissions permanentes municipales, afin de permettre l'expression pluraliste des habitants. Chaque comité comptera 5 membres extérieurs (volontaires, désignés par arrêté municipal sur proposition du Maire), qui siégeront en même temps que les commissions et disposeront d'une voix consultative (les 6 élus conservant la voix délibérative).

Liste des 10 comités consultatifs :

- Économie et Aménagement du territoire ;
- Administration – Sécurité – Informatique – IA ;
- Finances ;

- Éducation ;
- Solidarité, Action sociale, Santé ;
- Cadre de vie et Environnement ;
- Famille, Petite Enfance ;
- Informatique – Sport et Jeunesse ;
- Culture et Patrimoine ;
- Urbanisme.

Monsieur le Maire illustre l'utilité de ces comités : intégration d'experts (anciens pompiers pour la sécurité, chefs d'entreprise pour le développement économique, responsables d'association environnementale, etc.). Monsieur JOTHAM cite un exemple concret : une rencontre prévue jeudi à la SAFER avec Monsieur TREFLE concernant le foncier de Belle Plaine, à laquelle un habitant urbaniste sera associé.

| Délibération                                            | Vote             |
|---------------------------------------------------------|------------------|
| Création des 10 comités consultatifs (5 membres chacun) | <b>Unanimité</b> |

## Point 24 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire MORNE ZIZI – Rencontres Poésie 2026.

Subvention de 700 € accordée à l'école élémentaire MORNE ZIZI pour les Rencontres Poésie 2026.

| Délibération                                         | Vote             |
|------------------------------------------------------|------------------|
| Subvention exceptionnelle de 700 € à l'école MANZIZI | <b>Unanimité</b> |

## Point 25 : Octroi de mandat spécial à Monsieur Henri YACOU, 1er Adjoint, pour un déplacement en Martinique du 1<sup>ER</sup> AU 3 février 2026.

Monsieur Henri YACOU a représenté la Ville de Sainte-Rose aux obsèques du Maire du François (Martinique), ami de la commune et de plusieurs Sainte-Rosiens, notamment du père de Darry PAJAMANDY et de Monsieur GIGON. Les frais liés à ce déplacement s'élèvent à 724 €. Le conseil est invité à approuver leur prise en charge.

| Délibération                                       | Vote             |
|----------------------------------------------------|------------------|
| Mandat spécial – prise en charge des frais (724 €) | <b>Unanimité</b> |

## Point 26 : Prise en charge des frais de transport aérien pour l'association WAKA CHIRE BAND (Carnaval 2026).

Le conseil approuve la prise en charge de 5 595 € au titre des frais (décors et déplacement) engagés pour le Mardi Gras 2026 par l'association WAKA CHIRE BAND, qui a remporté son défilé. Monsieur le Maire félicite WAKA CHIRE BAND et souligne le retour sur investissement pour la Ville.

| Délibération                                          | Vote             |
|-------------------------------------------------------|------------------|
| Prise en charge des frais (5 595 €) – Association WCB | <b>Unanimité</b> |

### ❖ *COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :*

#### **Démission de Monsieur Joël HILAIRE de ses fonctions de 5ème Adjoint :**

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Joël HILAIRE a démissionné de ses fonctions de 5ème Adjoint au Maire, ayant été élu Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT). Cette démission sera enregistrée et l'élection d'un nouvel adjoint au Maire interviendra lors du prochain conseil municipal. Ce choix s'inscrit dans la volonté de Monsieur le Maire d'éviter le cumul excessif de fonctions et de permettre à chaque élu d'avoir un rôle clairement identifié.

#### **Convocation des anciens élus :**

Monsieur le Maire demande à l'administration d'adresser systématiquement une invitation (et non une convocation en tant que conseillers) aux anciens élus pour les prochains conseils municipaux, conformément à l'engagement qu'il avait pris auprès d'eux. Une pensée est adressée au collègue Magloire BRUTE.

**Manifestations à venir – Mai 2026 :**

- **Coupe du Maire (voile)** : compétition de voile organisée le vendredi 1er mai 2026 sur le plan d'eau, à l'occasion de la Fête du Travail. Le Conseil municipal et la population sont invités à y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assistance, les internautes ayant suivi la retransmission en direct, ainsi que l'ensemble des élus.

La séance est levée à 21h58 et les participants sont invités à partager un pot de l'amitié.

|                                                                                  |                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Le Maire de SAINTE-ROSE</b><br/>Adrien BARON</p> <p><i>Signature :</i></p> | <p><b>La Secrétaire de séance</b><br/>Reine PELLAN</p> <p><i>Signature :</i></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|